



NOUVELLES PAROISSES POUR NOTRE DIOCÈSE

EN EXPÉRIMENTATION
SEPTEMBRE 2025 - AOÛT 2026

Le moment est venu pour notre diocèse d'adapter à la réalité actuelle sa manière d'annoncer l'Évangile, de vivre en paroisse, et de s'organiser sur notre territoire diocésain.

Dans l'élan du Synode diocésain de 2017-2019, éclairé par les attentes exprimées par plus de 1 500 catholiques de notre diocèse lors des rencontres dans les doyennés en janvier et février 2025, voici un projet de "nouvelles" paroisses sur lequel travaillent l'archevêque avec ses conseils depuis de nombreux mois.

Ce projet se pose sur une tradition ecclésiale dont nous rappelons quelques principes généraux. Il s'incarne aussi concrètement dans une réalité et un contexte diocésain particulier.



SOMMAIRE

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Aspects sociologiques	1
Aspects ecclésiologiques	2
La paroisse	3
Une Église synodale	4

II. CONSTATS À LA SUITE DES 13 RENCONTRES EN DOYENNÉ

5	
Les doyennés	8
La paroisse nouvelle	9
Le secteur missionnaire	12
La communauté fraternelle	13

III. DES NOUVELLES PAROISSES

8	
Notre Église diocésaine	8

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Au cœur du monde, Dieu communique sa vie aux hommes par le Christ et par son Esprit qui, par grâce et par les sacrements de l'Église, habitent et grandissent en eux (lire Rm 8, 10-11). Nous croyons en Dieu, Père, Fils et Esprit Saint, en un Dieu Trinitaire qui veut créer, entre Lui et les hommes et aussi entre les hommes eux-mêmes, une communion universelle en faisant de nous les membres du Corps du Christ (cf. Concile de Nicée-Constantinople).

Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la pleine connaissance de la vérité.
1 Tm 2,4



ASPECTS SOCIOLOGIQUES

Plusieurs éléments sont à prendre en compte quand nous pensons le contexte dans lequel les catholiques, mais aussi l'Église, sont appelés à accomplir la mission aujourd'hui. Le début du XXI^e siècle est marqué par une accentuation de la déchristianisation de notre société. En 2020, pour la première fois, la majorité (51%) des 18-59 ans se déclarait sans religion en France. Le catholicisme n'est plus la première religion pratiquée de France (cf. Enquête TEO¹). « Ce ne sont pas uniquement les églises qui se sont vidées, mais tout un référentiel culturel qui a disparu »².

Certaines de nos manières de faire ne sont plus adaptées à notre réalité ecclésiale (diminution du nombre de fidèles et de prêtres, changement des pratiques, cohabitation grandissante de différentes sensibilités, augmentation du nombre de catéchumènes adultes, etc.).

Aujourd'hui, les catholiques du diocèse de Besançon vivent au cœur d'une société contrastée dans un contexte de laïcité, de sécularisation,...

Nous pouvons nous réjouir de la recherche d'une vie plus harmonieuse et solidaire avec nos frères et sœurs en humanité et avec la Création, des efforts pour la paix et la dignité humaine, même si leur vie est influencée par l'individualisme, l'incitation à la consommation, le relativisme,...

Au cœur de ce monde, le chrétien "sel de la terre et lumière du monde" (Mt 5, 13-14), **fonde et témoigne son Espérance en Jésus Christ mort et ressuscité ; il vit dans la foi et la charité.**

Les chrétiens qui se considèrent "catholiques par tradition" sont de moins en moins nombreux, en grande partie en raison d'une rupture de la transmission entre les générations.

En même temps émergent progressivement de nouveaux fidèles ayant fait l'expérience forte d'une conversion personnelle. **Des néophytes, catéchumènes et recommençants plus nombreux**, et aux parcours plus atypiques, sont ainsi la face visible d'un nouveau type de pratique plus attestataire³.

¹ Notes à retrouver en fin de document



ASPECTS ECCLÉSIOLOGIQUES

L'Église qui est à Besançon marche à la suite du Christ et veut se laisser inspirer par l'Esprit Saint après avoir osé un nouvel élan lors de son Synode en 2017. Notre diocèse s'appuie avec confiance sur la Parole de Dieu, les sacrements, et sur une longue tradition vivante.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un synode est une forme d'expression de la collégialité de l'Église. Au niveau d'un diocèse, il réunit une assemblée constituée de prêtres, diacres, religieux et fidèles laïcs.

Entre 2017 et 2019, le Diocèse de Besançon a vécu son premier synode baptisé **"Osons un nouvel élan"** qui s'est clôturé par la promulgation des Actes synodaux en octobre 2019.

**Allez dans le monde entier.
Proclamez l'Évangile
à toute la création**
Mc 16, 15

À l'invitation pressante du Christ d'annoncer l'Évangile à toutes les nations, l'Église "en quelque sorte [...] signe et moyen" du salut⁴ chemine pour témoigner de la joie de l'Évangile, vivre la fraternité universelle et louer notre Seigneur pour notre terre pour reprendre les thèmes chers au Pape François.

À LIRE

Trois textes majeurs ont marqué le pontificat du pape François

- 1 exhortation apostolique :
 - *Evangelii Gaudium* (2013), "**La Joie de l'Évangile**",
- 2 encycliques :
 - *Laudato'Si* (2015), "**Loué sois-tu**"
 - *Fratelli Tutti* (2020), "**Tous frères**"

L'Église nous donne les moyens de déployer sans cesse notre vie chrétienne, en conviant chacun(e) à participer aux **trois fonctions baptismales du Christ** (en latin : *tria munera*) : **Prêtre, Prophète et Roi**⁵.

3 fonctions baptismales du Christ :

- **CÉLÉBRER** (Prêtre) : participation au sacerdoce commun des fidèles et au culte en particulier par la vie sacramentelle et la sainteté de nos vies (*Lumen Gentium*, 34)
- **ANNONCER** (Prophète) : participation à la fonction prophétique du Christ par le témoignage et l'évangélisation (*Lumen Gentium*, 35)
- **SERVIR** (Roi) : participation à la fonction royale, dont la fonction de gouvernement (*Lumen Gentium*, 36)

TRIA MUNERA

Ces *tria munera* expriment et stimulent la foi en Jésus Christ des communautés. En les vivant, c'est le Christ qui, par sa grâce, prend place dans nos vies⁶.



Chaque communauté gagnera à relire comment des réalités telles que la fraternité, la formation, sont honorées en son sein et participent à sa croissance et lui offrent de voir naître des disciples-missionnaires⁷.



LA PAROISSE

ECCLESIALEMENT

La paroisse est une cellule d'Église qui offre au Peuple de Dieu de vivre de manière proche l'Évangile du Christ par la vie fraternelle, l'annonce de la foi et la célébration des sacrements.

La paroisse est le lieu⁸ où tous les fidèles peuvent être rassemblés par la célébration de l'Eucharistie. Ainsi, nous rejoignons le pape François qui écrit que « la paroisse est présence ecclésiale sur le territoire, lieu de l'écoute de la Parole, de la croissance de la vie chrétienne, du dialogue, de l'annonce, de la charité généreuse, de l'adoration et de la célébration. » (*Evangelii Gaudium*, n°28)

Nous pouvons reconnaître la réalité de la paroisse dans la « portion du troupeau du Seigneur » qu'évoque le Concile Vatican II dans *Lumen Gentium*⁹, dont il précise qu'elle est confiée par l'évêque à un prêtre pour la sanctifier et la diriger.

EN DROIT CANONIQUE

En termes de droit canonique, la paroisse catholique est constituée selon les **canons 515 et 519** qui reflètent l'organisation générale de l'Église.

Ces canons définissent un fonctionnement idéal qui est pondéré par les **canons 517 §1 et §2** ouvrant des possibilités d'exceptions.

§1 *La paroisse est la communauté précise de fidèles qui est constituée d'une manière stable dans l'Église particulière, et dont la charge pastorale est confiée au curé, comme à son pasteur propre, sous l'autorité de l'évêque diocésain.*

CANON 515

Le curé est le pasteur propre de la paroisse qui lui est remise en exerçant, sous l'autorité de l'évêque diocésain dont il a été appelé à partager le ministère du Christ, la charge pastorale de la communauté qui lui est confiée, afin d'accomplir pour cette communauté les fonctions d'enseigner, de sanctifier et de gouverner, avec la collaboration éventuelle d'autres prêtres ou de diacres, et avec l'aide apportée par des laïcs, selon le droit.

CANON 519

§1 *Là où les circonstances l'exigent, la charge pastorale d'une paroisse ou de plusieurs paroisses ensemble peut être confiée solidairement à plusieurs prêtres, à la condition cependant que l'un d'eux soit le modérateur de l'exercice de la charge pastorale, c'est-à-dire qu'il dirigera l'activité commune et en répondra devant l'Évêque.*

§2 *Si, à cause de la pénurie de prêtres, l'Évêque diocésain croit devoir confier à un diacre ou à une autre personne non revêtue du caractère sacerdotal, ou encore à une communauté de personnes, une participation à l'exercice de la charge pastorale d'une paroisse, il constituera un prêtre qui, muni des pouvoirs et facultés du curé, sera le modérateur de la charge pastorale.*

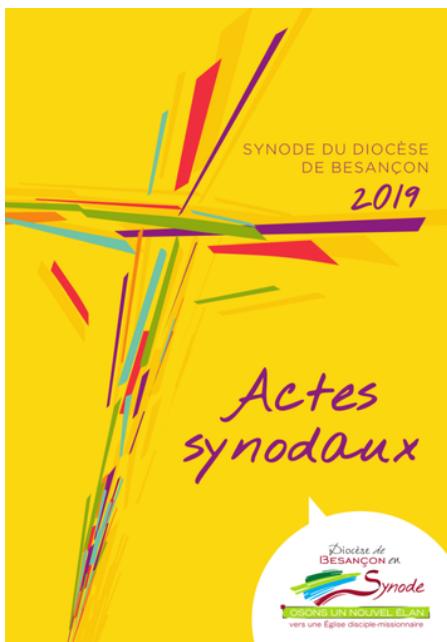
CANON 517



UNE ÉGLISE SYNODALE

« La synodalité doit s'exprimer dans la façon ordinaire de vivre et d'œuvrer de l'Église. Cette manière de vivre et d'œuvrer se réalise à travers l'écoute communautaire de la Parole et de la célébration de l'Eucharistie, la fraternité de la communion et la responsabilité partagée, et la participation de tout le Peuple de Dieu, à ses différents niveaux et dans la distinction des divers ministères et rôles, à la vie et à la mission de l'Église. »¹⁰

Au sein des paroisses ou d'un diocèse, la synodalité est une expression de la nature même de l'Église. Elle se vit en cheminant ensemble et en se réunissant en assemblée du Peuple de Dieu convoquée par le Seigneur Jésus dans la force du Saint-Esprit pour annoncer l'Évangile.



C'est la manière dont l'Église fait participer ses différents membres à l'ensemble de sa vie et de sa mission.

Synode vient du grec *sunodos*, "chemin parcouru ensemble", d'où sa signification d'assemblée délibérante. Le Synode est une des vieilles traditions de l'Église, remise au goût du jour par le pape Paul VI (1963-1978). Il ne s'agit pas d'une assemblée parlementaire ou d'un « mini-concile », mais d'une grande consultation, d'un dialogue entre tous les baptisés sur la vie de l'Église et comment mieux annoncer l'Évangile.

SYNODALITÉ

À RELIRE OU
À ÉLÉCHARGER ICI



II. CONSTATS

À LA SUITE DES 13 RENCONTRES EN DOYENNÉ EN JANVIER-FÉVRIER 2025

CHIFFRES CLÉS 2000-2023

ACTEURS PASTORaux



142 à 59 prêtres actifs < 75 ans



16 à 33 diacres



13 à 43 délégués pastoraux



SACREMENTS



baptêmes et confirmations divisés par deux



premières communions et mariages divisés par trois



professions de foi divisées par quatre



funérailles catholiques se maintiennent



VOIR LE DIAPORAMA PRÉSENTÉ DANS LES DOYENNÉS



LA VITALITé

Les catéchumènes, par leur enthousiasme et leur recherche, les confirmands adultes et adolescents, les recommançants et précatéchumènes sont en nombre grandissant et deviennent une source vivifiante évidente pour l'Église. Nous nous en réjouissons. Par leurs nouvelles manières de vivre leur foi Ils nous invitent à penser leur accueil, leur insertion dans la communauté paroissiale et les moyens mis en œuvre pour accompagner leur croissance dans la foi et dans la vie chrétienne.

QUELQUES DÉFINITIONS

Les catéchumènes sont des jeunes ou des adultes qui se préparent au baptême. On parle de pré-catéchumènes pendant le temps de la première évangélisation qui peut durer parfois plusieurs années jusqu'à l'entrée en catéchuménat.

Les néophytes sont les jeunes ou les adultes qui viennent d'être baptisés.

Les recommançants sont des jeunes ou des adultes qui sont déjà baptisés, mais qui n'ont jamais pratiqué et qui redécouvrent la foi maintenant.

Chacun d'entre nous, quels que soient son histoire et son parcours de foi, est appelé à grandir en vivant des expériences humaines et spirituelles qui fortifient sa vie chrétienne. Les paroisses auront soin de prévoir des parcours de formation et d'accompagnement adaptés à chacun.



LA PROXIMITÉ

Dans notre société en perte d'identité, dans nos paroisses, **le retour au “local”** est souvent présenté comme étant une solution pertinente pour retrouver une certaine communion. En prenant en compte la réalité actuelle de notre Église diocésaine, « **la proximité des uns aux autres et aussi du Christ à tous est un défi que nous souhaitons relever avec conviction, dans la joie et l’espérance** ».

Le temps où le curé du village vivait une proximité avec toutes ses brebis est dépassé¹¹. Cette responsabilité de proximité revient aux chrétiens disciples-missionnaires, capables de sortir vers toutes les “péripétries de l’existence” et d’accueillir ceux qui frappent à la porte de l’Église. **La proximité est de la responsabilité de tous les catholiques, au titre de leur baptême.**

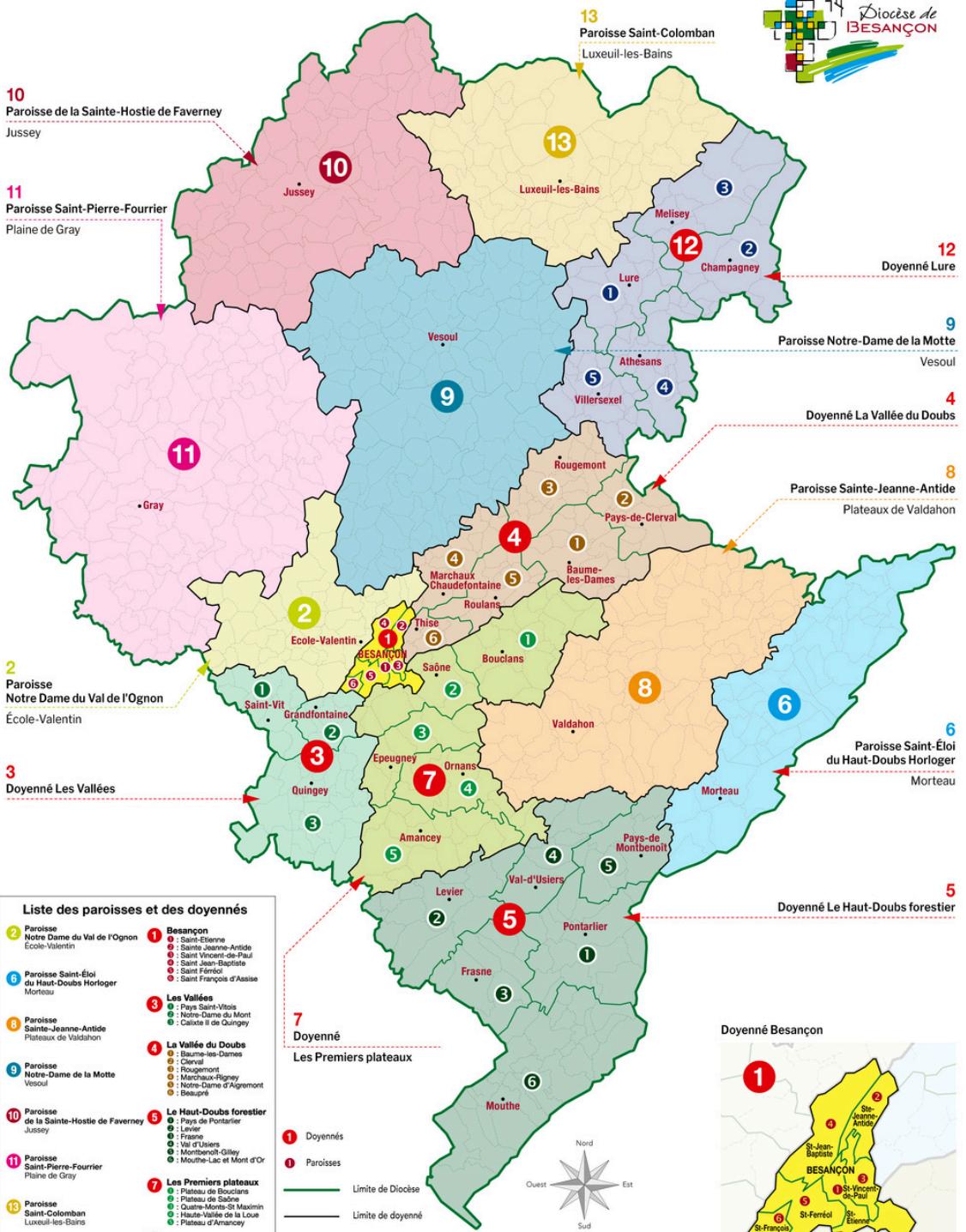
La proximité géographique de la messe du dimanche a évolué rapidement ces dernières années. **Les “petites communautés fraternelles” du décret 1 de notre synode diocésain, les mouvements, les services de proximité deviennent l’Église de proximité.**

Une Église en sortie, ce sont des baptisés qui sont envoyés au milieu du monde, dans le monde pour être témoin de l’Amour de Dieu jusqu’au bout. Ils osent la rencontre¹³. Chacun se laisse alors transformer. Tous ceux nombreux qui avec humilité, annoncent, servent ou célébrent le Christ dans le monde (dans leur famille, au travail, dans les associations, dans les hôpitaux, les prisons, les établissements scolaires, les rues, ...) font l’expérience que la rencontre partagée est source de vitalité pour tous. « *Là où est l’amour, là est Dieu* » (*Hymne du Jeudi Saint*)



DIOCÈSE DE BESANÇON

2025 / 2026



Liste des paroisses et des doyennés

- 2** Paroisse Notre Dame du Val de l'Ognon
Ecole-Valentin

6 Paroisse Saint-Eloi
du Haut-Doubs Horloger
Morteau

8 Paroisse Sainte-Jeanne-Antide
Plateaux de Valdahon

9 Paroisse Notre-Dame de la Motte
Vesoul

10 Paroisse de la Sainte-Hostie de Faverney
Jussey

11 Paroisse Saint-Pierre-Fourrier
Plaine de Gray

13 Paroisse Saint-Colomban
Lurex-le-Bains

1 Besançon
• Saint-Etienne
• Sainte Jeanne-Antide
• Sainte-Madeleine-de-Paul
• Saint Jean-Baptiste
• Saint Félicien
• Saint François d'Assise

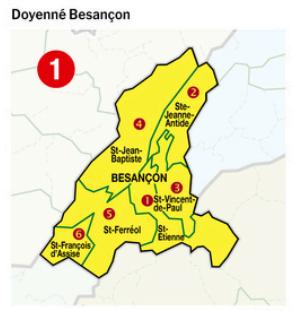
3 Les Vallées
• Pays Saint-Véran
• Vallée du Doubs du Mont
• Calcaire du Quingey

4 La Vallée du Doubs
• Baugeans-Dames
• Chauvency
• Rougemont
• Vercel-Pigney
• Notre-Dame d'Allemont
• Beaufré

5 Le Haut-Doubs forestier
• Pays de Pontarlier
• Lever
• Val d'Urses
• Montbenoît-Gilly
• Mouthier-Lac et Mont d'Or

7 Les Premiers plateaux
• Plateau de Bocuare
• Plateau de Salomé
• Plateau de la Loue
• Plateau de Maximin
• Haute-Valle de la Loue
• Plateau d'Armanay

Doyennés et nouvelles Paroisses
ad experimentum
Septembre 2025-août 2026



Juillet 2025

III. DES NOUVELLES PAROISSES

EXPÉRIMENTATION DE SEPTEMBRE 2025 À AOÛT 2026

L'année pastorale 2025-2026, permettra dans le cadre donné ci-dessous, **d'expérimenter des manières de faire différentes**. Les fruits de ces remontées, permettront d'ajuster et de finaliser notre projet diocésain en 2026.

Les éléments suivants décrivent globalement l'organisation des nouvelles paroisses. Ils sont le fruit d'une trentaine de contributeurs (membres du Conseil Éiscopal, membres du bureau du Conseil Presbytéral, membres du bureau du Conseil Pastoral Diocésain) et de nombreux relecteurs.

OBJECTIF PREMIER

Rappelons que la réforme territoriale simplifiera notre organisation mais elle n'est pas un but en soi. Elle est destinée à permettre une évangélisation renouvelée.

Ce qui est recherché, c'est la conversion personnelle des catholiques et la conversion pastorale et communautaire dans les paroisses.

Des accompagnements diocésains ou extérieurs seront proposés aux doyennés et aux paroisses nouvelles, pour favoriser et soutenir la conversion pastorale des communautés ainsi que la réforme territoriale et administrative.



NOTRE ÉGLISE DIOCÉSaine

Depuis 1997, le diocèse de Besançon est constitué de :

- 13 doyennés regroupant
- 67 paroisses, répartis en
- 3 zones épiscopales
(Haute-Saône, Besançon et alentour, Doubs).

En 2025-2026, nous avançons vers une Église diocésaine constituée probablement de :

13 paroisses, chacune étant constituée de **secteurs missionnaires** et d'une multitude de « **communautés fraternelles** » (cf. Actes du synode diocésain, décret n°1).



LES DOYENNÉS

La question de l'existence et du nombre de doyennés demeure en réflexion durant l'année 2025-2026.



PRÉSENTATION DE LA PAROISSE NOUVELLE MISSIONNAIRE

LA CHARGE PASTORALE

La charge pastorale (annoncer, célébrer, servir) inclut aussi les dimensions économiques (comptabilité, gestion, trésorerie) et administratives (registres, sceaux,...). **La gouvernance de la paroisse est synodale.**



LE CURÉ

- est le pasteur propre.



À PARAITRE
EN 2026,
UNE FICHE
DÉTAILLÉE :
**MISSIONS DU
COOPÉRATEUR
PAROISSIAL
ET DE L'ECP**



LE COOPÉRATEUR PAROISSIAL (OU LES COOPÉRATEURS PAROISSIAUX)

- est nommé et envoyé par l'Évêque.
- travaille en collaboration étroite avec le curé.



L'ÉQUIPE DE COORDINATION PASTORALE (ECP)

- porte **plusieurs missions** : établir le projet pastoral, veiller aux secteurs missionnaires, favoriser la création et la vitalité des communautés fraternelles.
- est constituée de **8 à 20 membres** (de préférence de moins de 75 ans)
- ses membres reçoivent une **lettre de mission** à l'exercice de la charge pastorale du curé, **pour un temps donné**.
- se **rencontre régulièrement** : une fois par mois
- le **bureau** se rassemble ordinairement de manière hebdomadaire. Il donne l'impulsion, coordonne, prépare les rencontres de l'ECP.

COMPOSITION DE L'ECP

Le CURÉ (ou les curés en cas de prêtres nommés solidiairement "curés in solidum"¹⁴⁾)

Le ou les VICAIRES

Le COOPÉRATEUR PAROISSIAL
(ou les coopérateurs paroissiaux)

Un DIACRE (souhaitable pour un temps déterminé)

D'autres FIDÈLES LAÏCS, appelés par le curé, issus si possible de différents secteurs missionnaires (géographique, lieu tiers, projet pastoral d'évangélisation)

LE BUREAU est constitué de 3 à 6 personnes maximum :

- Le/les curé(s) et le/les coopérateur(s) paroissial(aux) sont membres de droit.
- Les vicaires peuvent en faire partie.
- Plus un autre membre de l'ECP (si besoin)



L'ENSEMBLE DU PEUPLE DE DIEU,

Orienté vers la mission, il est en lien régulier avec l'ECP. Mutuellement, ils s'écoutent et s'expriment, s'informent et discernent, dialoguent en vue d'un consensus.

Pour cela il est souhaitable de prévoir :

→ Une **assemblée des paroissiens** (rassemblée au moins une fois par an),

ET / OU

→ Un **conseil pastoral paroissial** (réuni 2 ou 3 fois par an). Ces hommes et ces femmes, d'âges différents et aux talents variés, sont issus si possible de chacun des **secteurs missionnaires, des responsables des services paroissiaux et de lieux tiers** (par exemple, un établissement d'enseignement catholique, un sanctuaire, une communauté religieuse, une maison diocésaine, ...).



LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES DE LA PAROISSE

restent administrées par le curé, assisté d'un Conseil Paroissial aux Affaires Economiques (CPAE).

- Le curé nomme au moins **un trésorier** (avec un suppléant) et **un comptable** (avec un suppléant)
- Les statuts, le rôle et le fonctionnement du CPAE demeurent globalement inchangés notamment la composition (5 à 10 membres)



À PARAÎTRE
EN 2026,
UNE FICHE
DÉTAILLÉE :
**RÉVISION
DES STATUTS
DES CPAE**

Les points suivants seront sujet à ajustement par l'économat :

- Les compétences des membres du CPAE : besoin de compétences clés en gestion et/ou comptabilité, immobilier.
- La participation obligatoire du trésorier et/ou du comptable au conseil.
- Les seuils de dépenses dans la paroisse seront à ajuster.
- Les modalités de gestion bancaire de la paroisse (réduction du nombre de comptes et CDD, fonctionnement avec la banque).

POINTS À AJUSTER

LES PROPOSITIONS PASTORALES

La paroisse est le lieu ordinaire de l'exercice des propositions pastorales d'évangélisation, qui permettent à chaque chrétien une croissance vers une vie de disciple-missionnaire :

- L'initiation à la vie chrétienne (en particulier lors des demandes de sacrements du baptême, de la confirmation et du mariage),
- La pastorale des jeunes et des vocations,
- Le bureau de la catéchèse,
- Les propositions d'évangélisation spécifiques,
- La formation,
- La préparation des temps liturgiques spécifiques,
- La communication d'ensemble (site, newsletter, journal papier, ...),
- L'œcuménisme, le dialogue interreligieux, les collectifs migrants, les aumôneries de prisons ou d'hôpitaux, les mouvements, l'écologie,...

LES RÉALITÉS ADMINISTRATIVES

C'est dans la paroisse qu'un certain nombre de réalités administratives et économiques se pensent et sont mises en œuvre :

- Le secrétariat et la communication paroissiale (dont ENORIA)
- Les dépenses de fonctionnement, une partie de la trésorerie, la comptabilité, la gestion du patrimoine immobilier.
- Le notariat paroissial, les registres de catholicité.

Les **REGISTRES CLOS** des anciennes paroisses seront transférés au siège central de la nouvelle paroisse où ils seront conservés.

- Les secteurs missionnaires pourront conserver les registres ouverts correspondant aux anciennes paroisses, mais ils seront déposés au siège de la nouvelle paroisse lorsqu'ils seront complets.

Le **DOUBLE** des actes rédigés sur imprimés dans les secteurs missionnaires sera versé au siège central de la nouvelle paroisse une fois l'année écoulée afin d'être traité et envoyé à la chancellerie avec ceux de l'ensemble de la paroisse.

- Les secteurs missionnaires urbains à forte population pourront avoir des registres bis, ter, ... mais il faudra en limiter le nombre autant que possible et en informer la chancellerie.

Un **SEUL MODÈLE DE SCEAU** (tampon) sera utilisé pour l'ensemble de la paroisse : celui-ci devra indiquer clairement le nom de la paroisse, le nom du diocèse et être de couleur rouge.

Les **NOTAIRES** des secteurs missionnaires seront accrédités pour l'ensemble du territoire de la nouvelle paroisse.

Pour les doyennés devenues nouvelles paroisses, dans les registres en cours, à compter du 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 31 décembre 2025, on veillera seulement à noter sur l'acte le nom de la paroisse nouvelle et celui du secteur missionnaire (provisoirement le nom de l'ancienne paroisse) sans oublier le nom du village où a eu lieu la célébration.

- Pour les doyennés qui ne deviennent paroisses qu'en septembre 2026 : aucun changement n'est à prévoir avant cette date.

LES ÉGLISES PHARES

C'est au niveau de la paroisse que l'**Équipe de Coordination Pastorale identifie la (ou les) église(s) phare(s)** qui demeure(nt) un **repère dominical clair** pour la communauté (cf. Actes synodaux 2019).



PRÉSENTATION DU SECTEUR MISSIONNAIRE

Le secteur missionnaire est :

- Soit lié au **territoire géographique** et correspond alors aux "anciennes paroisses" ou groupements "d'anciennes paroisses".
- Soit un "**lieu tiers**" (établissement d'enseignement catholique, communauté religieuse, sanctuaire, maison diocésaine, ...).
- Soit lié à un **projet pastoral d'évangélisation**.

Les communautés fraternelles irriguent le secteur missionnaire.



L'ensemble des activités et groupes suivants se vivent au sein des secteurs missionnaires tant que cela reste possible et bon.

- **La préparation de la liturgie** (messes, célébrations dominicales de la Parole¹⁴, sacrements communautaires des malades, célébrations pénitentielles),
- **Les aumôneries** dans les maisons de retraites et hôpitaux, les rencontres des visiteurs de malades en proximité, etc,
- **Les rencontres des enfants en catéchèse**,
- **La permanence d'accueil** (offrandes de messes, demande de sacrements, ...),
- **La collecte et la remise en banque** des quêtes, des offrandes de messe ou du denier peuvent être maintenues,
- **Le relais pour la paroisse de la gestion ordinaire des bâtiments**, en lien avec les maires,
- **Certains actes de catholicité ordinaires** (comme explicité ci-dessus).



PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ FRATERNELLE

Autant que possible les chrétiens de la paroisse se rassemblent en communautés fraternelles¹⁶ cherchant à vivre le service et la charité, la vie de prière, le partage de la Parole, le témoignage de foi et des temps de formation. Chacun peut aussi confier ses joies et ses peines et vivre ainsi à la manière des premières communautés chrétiennes en disciples-missionnaires. (Actes des apôtres, 2, 41-46)

La communauté fraternelle est un lieu de la vie de foi. C'est là que s'expérimente une vie de frères et sœurs en Christ toujours prêts à accueillir les recommençants, catéchumènes, les personnes qui demandent le mariage ou le baptême,...

Des équipes ou des groupes déjà existants (groupe de prière, équipe funéraires, équipe de liturgie, équipe de visiteurs de malades, ...) sont aussi des communautés fraternelles, constituées de 5 à 15 personnes, elles se retrouvent fréquemment et sont appelées à s'ouvrir et à essailler. Elles se retrouvent en paroisse pour célébrer avec l'ensemble de la communauté l'eucharistie dominicale et les sacrements dont elles ont besoin.

Elles sont signes des temps nouveaux.

Aimez-vous les uns les autres ; comme je vous ai aimés, vous aussi, aimez-vous les uns les autres.
À ceci tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres

Jean 13, 34-35

S'ENRACINER DANS LE CHRIST EN PETITES COMMUNAUTÉS FRATERNELLES

Parce que l'Évangile est la source de notre joie, engrainons-nous dans le Christ en petites communautés fraternelles et contagieuses, qui ne craignent pas d'aller aux périphéries. Je demande la constitution de petites communautés de 5 à 15 personnes à partir des villages et des quartiers. Pour favoriser son ouverture, il est souhaitable que le groupe ne se constitue pas seulement sur la base de l'affinité entre les personnes et reste ouvert à de nouveaux membres. Dans chaque équipe, un animateur, en lien avec la paroisse, veillera à l'équilibre des échanges.

Chaque équipe organisera par exemple :

- un temps de partage de la Parole de Dieu ; un temps de louange ou d'adoration ; un temps de partage de vie ; un temps d'approfondissement du livret des actes synodaux, des directoires diocésains ou des textes du magistère.
- un temps convivial sera aussi prévu.

Cet approfondissement en équipe engrainera l'Évangile dans nos vies. Les mouvements déjà engagés dans une expérience de vie fraternelle participeront également à cette dynamique. Il est souhaitable que toutes les équipes de la paroisse se réunissent une fois par an lors d'une messe dominicale. Ce sera l'occasion de témoigner de l'Évangile.

Je demande aux Équipes de Coordination Pastorale (ECP) de mettre en œuvre ce décret.

+ Mgr Jean-Luc Bouilleret (octobre 2019)



NOTES

1 Première religion déclarée chez les 18-59 ans (29%). Mais seulement 15% de ces 29% de 18-59 ans se déclarant catholiques prient de manière hebdomadaire. Si on considère que prier est la première forme de pratique, nous sommes la deuxième religion pratiquée en France.

2 Citation de Jérôme Fourquet. Il est un sondeur, essayiste et analyste politique français. Il est directeur du département "Opinion et stratégies d'entreprise" de l'Institut français d'opinion publique (IFOP) depuis 2011.

3 Sur ce sujet de chrétien attestataire : ouvrage de Jean-Pierre DENIS "Un catholique s'est échappé", éd. du Cerf, 2019.

4 « L'Église étant, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain, elle se propose de mettre dans une plus vive lumière, pour ses fidèles et pour le monde entier, en se rattachant à l'enseignement des précédents Conciles, sa propre nature et sa mission universelle. » (*Lumen Gentium*, 1)

5 « Tu es maintenant baptisé, le Dieu tout puissant, Père de Jésus, le Christ Notre Seigneur, t'a libéré du péché, t'a fait renaître de l'eau et de l'Esprit Saint, désormais tu fais partie de son peuple, tu es membre du Corps du Christ, et tu participes à sa dignité de prêtre, de prophète et de roi. Dieu te marque de l'huile du salut, afin que tu demeures dans le Christ pour la vie éternelle » (Rituel du Baptême)

6 « Les fidèles du Christ sont ceux qui, en tant qu'incorporés au Christ par le baptême, sont constitués en peuple de Dieu et qui, pour cette raison, faits participants à leur manière à la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ, sont appelés à exercer, chacun selon sa condition propre, la mission que Dieu a confiée à l'Église pour qu'elle l'accomplisse dans le monde. » (Droit canonique, can. 204 § 1)

7 En novembre 2014, dans son message aux séminaristes de France réunis à Lourdes, le pape encourageait ainsi les futurs prêtres : « Tout ce que vous faites pendant votre formation n'a qu'un but : devenir d'humbles disciples-missionnaires pour faire des disciples. La préférence pour les personnes les plus éloignées est une réponse à l'invitation du Ressuscité qui vous précède et vous attend dans la Galilée des Nations. En allant aux périphéries, on touche aussi le centre. »

8 « Le concept de lieu ne peut plus être compris uniquement en termes géographiques » (§111 du document final du Synode 2021-2024). Nathalie Becquart ajoute dans le numéro de mai 2025 de la *Nouvelle Revue Théologique* : « Il englobe désormais l'appartenance à des réseaux de relations et à des cultures aux racines plus dynamiques et flexibles.»

9 « Sanctifiant et dirigeant, sous l'autorité de l'évêque, la portion du troupeau du Seigneur qui leur est confiée, c'est l'Église universelle qu'ils [les prêtres] rendent visible aux lieux où ils sont, et c'est le Corps entier du Christ à l'édification duquel (cf. Ep 4, 12) ils contribuent efficacement. » (*Lumen Gentium*, 28)

10 Commission théologique Internationale, "La synodalité dans la vie et la mission de l'Église", 2018, 70a

11 « Il est beau le passage qui nous raconte que le berger revient et s'aperçoit qu'il lui manque une de ses 99 brebis et part la chercher. Mais nous, nous en avons une seule, il nous en manque 99 ! Il est plus facile de rester à la maison avec notre unique brebis, pour la brosser et la caresser, mais nous les prêtres et tous les chrétiens, le Seigneur veut que nous soyons des pasteurs, pas des brosseurs de brebis ! » (Pape François, Congrès ecclésial des chrétiens de Rome, 17 juin 2013).

13 « Fidèle au modèle du maître, il est vital qu'aujourd'hui l'Église sorte pour annoncer l'Évangile à tous, en tous lieux, en toutes occasions, sans hésitation, sans répulsion et sans peur. » (*Evangelii Gaudium*, n°23)

14 curé *in solidum* : expression consacrée en droit canonique signifie que la charge pastorale d'une ou de plusieurs paroisses peut être confiée à plusieurs prêtres

15 Voir le texte de référence du Diocèse de Besançon *Directoire Diocésain pour les Célébrations Dominicales de la Parole* de 2015. Voir également l'instruction *La conversion pastorale de la communauté paroissiale au service de la mission évangélisatrice de l'Église*, n°98, 1°, Document de la Congrégation pour le Clergé, 27 juin 2020 : « La célébration d'une liturgie de la Parole les dimanches et aux fêtes de précepte, quand, "faute de ministre sacré ou pour toute autre cause grave, la participation à la célébration eucharistique est impossible". Il s'agit d'une possibilité exceptionnelle, à laquelle on recourt seulement s'il existe une réelle impossibilité et en ayant soin de confier ces liturgies aux diacres, dans la mesure où ils sont présents. »

16 *Actes du Synode diocésain 2017-2019*, Décret n°1 : « Parce que l'Évangile est la source de notre joie, enracinons-nous dans le Christ en petites communautés fraternelles et contagieuses, qui ne craignent pas d'aller aux périphéries. Je demande la constitution de petites communautés de 5 à 15 personnes à partir des villages et des quartiers. Pour favoriser son ouverture, il est souhaitable que le groupe ne se constitue pas seulement sur la base de l'affinité entre les personnes et reste ouvert à de nouveaux membres. Dans chaque équipe, un animateur, en lien avec la paroisse, veillera à l'équilibre des échanges. Chaque équipe organisera par exemple : un temps de partage de la Parole de Dieu; un temps de louange ou d'adoration; un temps de partage de vie; un temps d'approfondissement du livret des actes synodaux, des directoires diocésains ou des textes du magistère ; Un temps convivial sera aussi prévu.

Cet approfondissement en équipe enracinera l'Évangile dans nos vies. Les mouvements déjà engagés dans une expérience de vie fraternelle participeront également à cette dynamique. Il est souhaitable que toutes les équipes de la paroisse se réunissent une fois par an lors d'une messe dominicale. Ce sera l'occasion de témoigner de l'Évangile. Je demande aux ECP de mettre en œuvre ce décret. »



CONCLUSION

.....

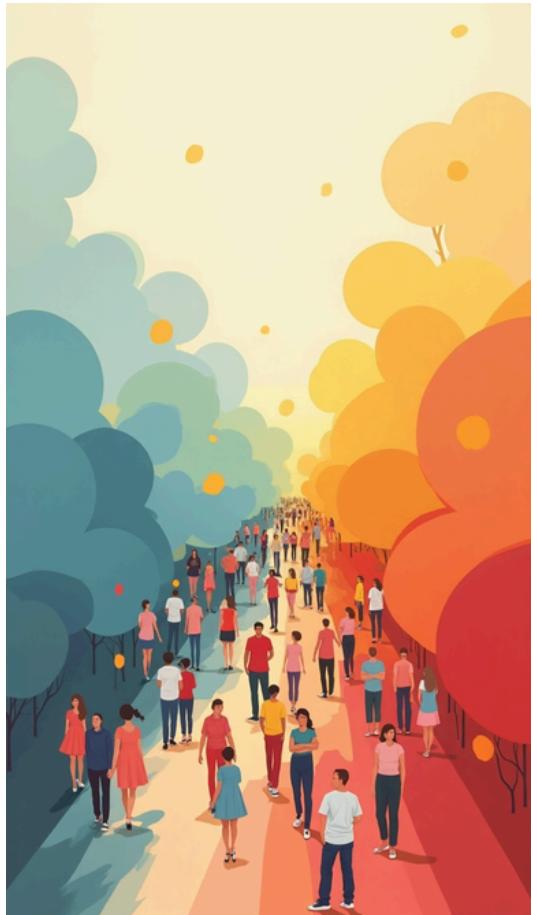
En guise d'ouverture et non pas de conclusion, je remercie les membres du Conseil Pastoral Diocésain, du Conseil Presbytéral et du Conseil Éiscopal pour leur collaboration et l'élaboration de ce projet.

Grâce à ce travail, nous pouvons nous engager ensemble aujourd'hui dans la confiance et l'espérance sur ce chemin de conversion personnelle, pastorale et de réforme territoriale.

Fructueux temps de travail *ad experimentum* à tous.

FÊTE DE LA SAINTE TRINITÉ,
LE 15 JUIN 2025

+ Jean-Marc Boni Plessis



RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR LA DÉMARCHE
DIOCÉSAINE (LETTRES PASTORALES, CARTE DU DIOCÈSE,
DOCUMENTS DU CPD, ...) SUR LE NOTRE SITE INTERNET :
WWW.DIOCESE-BESANCON.FR/CONVERSION-PASTORALE

